FICHE DE SYNTHÈSE

Haute École des Arts du Rhin
Académie supérieure de musique de Strasbourg

I – CHAMP DE LA DEMANDE D'EXTENSION DE L'OFFRE PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ACCRÉDITATION EN COURS

CANDIDATURE ET SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Diplôme d'État de professeur de musique

Disciplines :

– Enseignement instrumental ou vocal,
- domaine « Classique à contemporain »(offre pédagogique en cours),
- domaine « Musique ancienne »(offre pédagogique en cours)
- domaine « Jazz et musiques improvisées » (offre pédagogique en cours),

– Formation musicale (offre pédagogique en cours).

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

Spécialités :

– Instrumentiste Chanteur
- domaine « Musiques classiques à contemporaines » (offre pédagogique en cours)
- domaine « Musique ancienne » (offre pédagogique en cours)
- domaine *« Jazz »** (offre pédagogique en cours)

– Métiers de la Création Musicale * (offre pédagogique en cours)

– Chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux (demande d'extension de l'offre).

Remarques :
Il s'agit plus particulièrement d'une extension de l'offre de formation de l'Académie supérieure de musique de la HEAR dans le cadre de l'accréditation obtenue par arrêté du 13 juillet 2018.

La nouvelle demande a été évaluée lors de la campagne d'habilitation 2017-2018 et a fait l'objet de préconisations. Celles-ci sont la référence de l'examen des conditions d'ouverture de cette formation, pour l'année scolaire 2019-2020.

*Pour le cursus DNSP spécialité Métiers de la création musicale, l'école propose une offre de formation dans le domaine de la composition

La demande de l'établissement, ainsi que l'évaluation ont porté à la fois sur un cursus chef d'ensemble instrumental et un cursus chef d'ensemble vocal. Il est à noter que ces deux cursus font l'objet de la délivrance d'un diplôme unique.

DUREE D'ACCREDITATION / PERIODE TRANSITOIRE

5 ANS (2018-2023) VAGUE C

PRÉCONISATIONS FORMULÉES LORS DE LA DERNIÈRE HABILITATION

Préconisations formulées dans le rapport d'évaluation 2017-2018 :

Commentaire général du groupe d'experts

L'excellence de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg repose sur la présence d'artistes et d'enseignants de haut niveau, sur le dynamisme de sa direction, autant que sur son implantation unique et si originale qui la relie à la fois aux enseignements supérieurs (classes de perfectionnement et de spécialisation) du Conservatoire à Rayonnement Régional, à l'Université de Strasbourg, et aux deux Écoles supérieures d'arts plastiques implantées à Strasbourg et à Mulhouse.

En tous points (structurels et pédagogiques), l'Académie offre des formations de qualité, adossées à une équipe artistique et pédagogique dynamique autant que très exigeante concernant le haut degré de maîtrise instrumentale souhaité.

L'Académie qui accueillait en 2013-2014 (dernier rapport d'évaluation) près de 80 étudiants et qui prévoyait alors d'augmenter ses effectifs, accueille après six années d'existence (données 2017-2018), 81 étudiants en DNSPM, pour un total de 129 (DE+DNSPM+Master), répartis sur l'ensemble des instruments et disciplines habituellement présents, parmi lesquels se dégagent des spécificités rares (accordéon, cymbalum, luth, ondes Martenot). Concernant l'année 2016-2017, la HEAR comptait 710 étudiants dont 582 en arts plastiques et 128 à l'Académie supérieure de musique. L'attractivité est importante (216 candidats au concours 2016-2017).

Après quelques années de maturation nécessaire, la HEAR témoigne d'une structuration administrative solide, commune et désormais éprouvée, grâce à la mise en commun du personnel administratif et des outils logistiques.

Comme la précédente région Alsace, la région Grand-Est continue de soutenir la HEAR.

Le réseau des écoles d'arts plastiques était déjà constitué en association (Reims, Epinal, Metz, Nancy, Strasbourg). Ce dispositif se poursuit avec la grande région qui continue de fait de soutenir les écoles d'art ; la HEAR reçoit à ce titre 120 000 euros de subventions par an de la grande région.
La création d'un poste à temps plein en février 2015 avec l'arrivée de madame Anne Guyonnet, administratrice de l'Académie supérieure de musique, permet d'asseoir pleinement l'autonomie et le pilotage (juridique, financier et administratif) de cette branche au sein de la HEAR. Le pilotage pédagogique est assuré par deux personnes : Monsieur Gilles Oltz pour le DNSPM et Madame Marie-EveThallinger pour le DE.

La mise en place des aides à projet pour les étudiants diplômés de la HEAR (20 000 euros par an) est très stimulante pour les étudiants qui sont ainsi aidés dans leur projet d'insertion professionnelle ainsi que dans leur volonté de se déplacer hors de la région et hors de France. Cette aide à projet est par exemple utilisée pour leur participation à un concours international à l'étranger, pour suivre une master-classe, pour une session d'orchestre hors de la région, etc.

La vitalité de certains départements est à relever : les disciplines instrumentales d'une part, mais aussi et surtout le département de création et de composition dont l'attractivité est internationale (Asie, Amérique du sud, Europe…) et dont l'offre de formation est exceptionnelle sur le territoire national. Les activités de ce département sont en lien avec le

Festival Musica et avec l'Académie de composition de Philippe Manoury (Académie de 15 jours de master-classes de composition). Ce département est clairement l'endroit où se réalise pleinement la pluridisciplinarité souhaitée (notamment avec les disciplines d'arts plastiques). Le programme de résidence « Sonic » en est l'un des témoignages.

Le grand nombre d'occasions de jouer en auditions ou en public qui est offert aux étudiants, les différentes formations de musique de chambre et de musique d'ensemble, ainsi que la multiplicité des projets artistiques transdisciplinaires, et la qualité des répertoires abordés, désormais bien mis en valeur par des supports de communication communs, témoignent de la bonne vitalité de l'Académie et d'un établissement riche d'expériences artistiques à très haut niveau.

Préconisations du groupe d'experts

*La nouvelle maquette de la formation au DE montre une nette évolution. Un équilibre meilleur a été trouvé entre les enseignements théoriques et pratiques**. Le regard critique et analytique des étudiants pourrait toutefois être encore davantage sollicité par le biais d'une sensibilisation plus prononcée pour la découverte et la recherche**.*

Le même constat est d'ailleurs valable pour les étudiants du DNSPM**. Si le degré de technicité instrumentale et si le niveau artistique restent une priorité, les questions liées à la recherche musicale et artistique doivent toutefois déjà être installées au niveau DNSPM/DE (avant le Master). **Les questions liées à l'interprétation ou aux sources musicales (manuscrits, éditions, etc.) sont par exemple inexistantes dans la maquette de ces deux formations.

*Le Conseil scientifique et artistique de l'Académie ne comporte aucun universitaire. **Il serait pourtant opportunément enrichissant d'offrir la possibilité à une ou deux personnalités du monde universitaire de travailler collégialement au sein de cette instance d'enseignement supérieur**, notamment pour échanger sur les terrains communs à trouver afin d'inscrire la notion de recherche artistique auprès des étudiants, mais aussi des enseignants musiciens, **dès le DNSPM** (en amont donc du niveau Master).*

*La formulation concernant un DNSPM de piano / accompagnement (page 18 du Livret) est floue, car elle laisse entendre qu'il existerait un DNSPM d'accompagnement (ce qui n'est pas le cas**). Il faudrait modifier cette formulation** par exemple en ôtant le terme « accompagnement » de l'intitulé du diplôme et en lui donnant plutôt un statut d'option – néanmoins pertinente – ou une mention secondaire.*

***En matière de débouchés professionnels, il est nécessaire que l'Académie réfléchisse à la mise en place d'un observatoire pour l'insertion professionnelle**, en lien avec les outils de la HEAR ou de l'Université. Pareillement, **l'archivage doit désormais commencer à être pris en compte**, sans doute à l'échelle de la HEAR.*

*Aucune offre de formation continue ni de validation des acquis d'expérience (VAE) n'est proposée par l'Académie qui dispense pourtant des diplômes de DNSPM et de DE**. L'Académie doit donc se mettre en conformité avec ses obligations légales** en la matière.*

*Si certains départements témoignent d'une vitalité, d'une attractivité et d'un niveau exceptionnels, d'autres semblent en « souffrance » (notamment en ce qui concerne les effectifs d'étudiants), et ce, en dépit d'un corps enseignant remarquable : jazz et musique ancienne en particulier. En ce qui concerne ces deux disciplines (2 ou 3 étudiants par an en jazz), l'attractivité des formations offertes à Bâle est plus grande. On constate que la musique ancienne est plus une offre de discipline complémentaire qu'une spécialisation. **Une réflexion sur ces domaines en souffrance reste donc à mener, notamment en relation avec les établissements d'enseignement initial**, ainsi qu'avec les autres acteurs, au moins dans la région Grand-Est et dans l'interrégion.*

<u>Nouvelle demande d'habilitation : DNSPM, spécialité « Chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux »</u>

Il importe de noter qu'au regard de la précédente demande concernant ces disciplines, la maquette apporte des compléments indispensables en matière d'approche corporelle et de connaissance des contextes de mise en œuvre professionnelle.

Le projet vocal est porté et présenté par le professeur de direction de chœur du CRR, Monsieur Jean-Philippe Billmann, par ailleurs chef de l'ensemble vocal franco-allemand professionnel « Filigranes ».
Il prend en compte la technique de direction (avec une grande attention à la gestuelle et au corps, UE d'expression corporelle), en même temps que la structuration d'un chœur et les différents aspects liés au métier de chef de chœur.

Le terrain régional est propice à une insertion professionnelle dynamique (richesse des structures associatives, présence de nombreux chœurs amateurs, organisation de festivals…). La mise en place de cette diplomation pourrait être très attractive à raison de cinq ou six étudiants par an.

Si la présentation du contexte et des ambitions pédagogiques a été convaincante, la maquette et la construction de la formation semblent déconnectées de la notion de répertoire. ***Un ancrage dans les répertoires serait les bienvenus dans la présentation du cursus d'études, qui pourrait également être doté d'un cours d'analyse de partitions*** *(pour l'heure non envisagé).*

Par ailleurs, si la dimension corporelle de la formation du (de la) chef(fe) est bien abordée dans le cursus – et précisée comme telle dans la maquette –, ***celle tout autant indispensable de sa formation lui donnant les moyens de prendre en compte la dimension psycho-corporelle des chanteur(e)s, choristes ou non, doit être mentionnée dans le contenu des études et dans la maquette****.*

Le projet de direction d'ensembles instrumentaux est porté et présenté par Messieurs Miguel Etchegoncelay, Theodor Guschlbauer et Jean-Philippe Wurtz, avec pour chacun des spécialisations de répertoires, de formations et de chronologies (harmonies et ensembles, grandes formations XIXe et XXe siècles – classiques, romantiques et modernes – et répertoires contemporains). Par rapport à la formation initiale, le DNSPM apporterait une spécialisation possible dans les répertoires.
Parmi les chefs invités pressentis, notons : Pascal Rophé, François-Xavier Roth, Julia Jones, Marko Letonja.

Il est à noter que la période du début du XVIIIe siècle (esthétique et répertoires baroques) n'est pas prise en compte dans le projet, et fait défaut, car la situation professionnelle montre que ces répertoires sont très présents dans les offres de direction professionnelle (Vivaldi, Haendel ou Bach, par exemple).

Du fait des orientations précises indiquées par les enseignants cités supra en matière de répertoire et d'époque relevant explicitement de la compétence de chacun, ***la responsabilité pédagogique concernant l'approche de la période baroque et pré-classique reste à indiquer, de même que les types de répertoire structurant le cursus.***

La maquette doit également être précisée en matière de prérequis pour l'entrée dans ce cursus.

Éléments précisés dans le courrier DGCA du 2 juillet 2018 :

Comme vous le savez, il vous revient de mettre en œuvre les préconisations du rapport d'évaluation. En outre, j'attire votre attention, au vu des échanges intervenus notamment en comité, sur les recommandations complémentaires suivantes :

- *Dans la perspective des futures procédures liées à l'accréditation, il est demandé à tous les établissements d'approfondir leurs démarches qualité, notamment celles liées à l'évaluation des enseignements.*

- *La place des enseignants et des étudiants dans les instances formalisées des établissements sera de même examinée avec attention.*

- *En ce qui concerne la Validation des Acquis de l'Expérience, le comité a rappelé les obligations légales de chacun des établissements à la mettre en œuvre.*

II – CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ÉVALUATION – EXTRAITS / OBSERVATIONS

EXPERTS CHARGÉS DE L'ÉVALUATION

Date de la visite : 5 décembre 2018

Enseignant universitaire : Marie-Aimée LEBRETON-COQUILLAT

Fonction : Maîtresse de conférence, Université de Lorraine, sciences de l'art

Personnalité qualifiée : Corinne SCHNEIDER

Fonction : Musicologue, productrice à Radio France-France musique, professeure certifiée

Inspecteur DGCA : Laurent CHASSAIN

Fonction : Inspecteur de la création artistique, collège musique

PRISE EN COMPTE DES PRÉCÉDENTES PRÉCONISATIONS

Cf. avis global

POINTS FORTS

- qualité des nouveaux projets et des maquettes
- complétude des répertoires en direction d'ensemble vocal
- excellence des enseignants référents
- approche corporelle en matière d'échauffement vocal et de déchiffrage des partitions

POINTS FAIBLES

- manque de dialogue et de travail avec les partenaires de l'Université
- approche inexistante de la recherche
- répertoires laissant peu de place à des initiatives qui reflètent la diversité des arts du spectacle d'aujourd'hui et des formes hybrides ou expérimentales qui y sont liées

CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS – AVIS GÉNÉRAL

Remarque préalable

L'avis formulé ci-dessous traite à la fois des contenus des deux cursus soumis à habilitation et des éléments généraux. En effet, la bonne mise en œuvre des premiers – et leur réussite en termes d'accueil de nouveaux étudiants, de qualité de la formation et d'intégration professionnelle de ces derniers – est intimement liée au contexte d'ensemble de conception et de déroulement des études.

Avis

La direction de l'Académie semble avoir pris conscience de l'intérêt de maintenir un équilibre entre l'exigence d'une grande maîtrise instrumentale et technique, et la nécessité d'inciter les musiciens à une vision d'ouverture, impliquant la maîtrise d'outils de communication et de médiation qui seront de plus en plus nécessaires aux artistes de demain, ainsi qu'un esprit en éveil, critique, initié à la recherche et à la réflexion afin de pourvoir au mieux aux enjeux de la place des arts dans la société.

Toutefois, les mésententes et le manque de dialogue et de travail entre la direction de l'Académie et les partenaires de l'Université semblent ne pas se résoudre, et révéler en fait un repli de l'Académie sur elle-même, dont les répercussions sur les élèves et l'état d'esprit recherché ne peut leur être que préjudiciable.

Concernant le Conseil scientifique et artistique de l'Académie, s'il comporte la présence de Monsieur Matthieu Schneider et de Monsieur Benoît Tock (de l'Université de Strasbourg), il n'est peut-être pas l'instance propice aux débats pédagogiques qui font toujours défaut entre l'Académie et l'Université.

Il serait enrichissant d'imaginer une instance pédagogique d'échanges entre les professeurs des deux établissements. Celle-ci offrirait la possibilité à une ou deux personnalités (enseignants) du monde universitaire de travailler collégialement avec les enseignants de l'Académie, notamment pour échanger sur les terrains communs (à définir), afin d'inscrire la notion de recherche artistique auprès des étudiants, mais aussi des enseignants musiciens, dès le DNSPM, et même en amont – donc avant le niveau Master.

En matière de débouchés professionnels, les préconisations restent les mêmes que celles du rapport d'habilitation 2017-2018 : il est nécessaire que l'Académie réfléchisse à la mise en place d'un observatoire pour l'insertion professionnelle, en lien avec les outils de la HEAR ou de l'Université.

Même remarque concernant la mise en place d'une auto-évaluation possible de la structure dont les professeurs et les élèves seraient acteurs. Un questionnaire d'évaluation a été transmis en septembre 2018 aux élèves sans grand succès (très faible nombre de retours…). Cela témoigne à la fois de l'isolement de chacun et du manque d'intérêt collectif aux débats et aux réflexions pédagogiques, artistiques et musicales au sein de l'établissement.

Aucune offre de formation continue ni de validation des acquis d'expérience (VAE) n'est proposée par l'Académie, pourtant on ne peut plus nécessaires et pertinentes pour les deux cursus évalués infra.

L'Académie devrait se mettre en conformité avec ses obligations légales en la matière. Depuis la dernière visite d'habilitation, une rencontre avec la directrice du Pôle musique et danse de l'ESAL (Metz) s'est tenue en août 2018 dans le but de l'écriture d'une convention entre les deux établissements à l'échelle de la région Grand Est.

Le nouveau cursus de formation « direction d'ensemble instrumental » : la spécificité de l'organisation de ce nouveau cursus repose sur la présence de trois enseignants, chacun spécialisé dans un répertoire, auquel se joint aujourd'hui un spécialiste de la musique baroque, Martin Gester, organiste et chef d'orchestre, directeur musical du Parlement de musique.

Mais l'objectif se veut « généraliste », dans le but d'installer une culture large, abordant le grand répertoire, de la deuxième moitié du XVIIIe siècle au XXe siècle, avec une ouverture sur les langages contemporains. Il n'y a aucune volonté de « spécialisation » dans un style, une période, un auteur, mais au contraire une volonté de construire un cursus d'étude sur un répertoire étendu, pendant les trois années de cursus. Ce point est confirmé par la liste des œuvres musicales envisagées pour être mises à l'étude, et fournie depuis la précédente évaluation.

Dans la mise en œuvre pratique, les élèves seront affectés dans la classe d'un professeur attitré pour suivre son enseignement et seront ensuite amenés à « circuler » d'une classe à l'autre avec des visites et des réalisations dans les classes des autres professeurs. Il se dégage de la lecture des documents fournis et des entretiens suivis, une volonté de former les élèves dans le but d'une professionnalisation pour tous les types de spectacle vivant : spectacle au sens large (et non selon des spécialisations de répertoire).

Autour du répertoire à mettre en place, le cursus d'étude se construit autour de mises en situations pratiques et professionnelles, ainsi que plus théoriques et réflexives (comment construire un programme, analyse de partitions à la table, rencontres professionnelles…). La révision des maquettes proposées (avec l'organisation en cours individuel d'une heure et en cours collectif appelé « séminaire » de deux à trois heures ; et avec l'ajout des répertoires) laisse envisager une formation riche, aux enseignements équilibrés entre les approches pratiques et théoriques.

L'adaptation de cette formation aux réalités multiformes du spectacle vivant d'aujourd'hui gagnerait cependant à prendre en compte plus concrètement la création et l'expérimentation contemporaines, et les répertoires hybrides et pluridisciplinaires.

CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS – PRÉCONISATIONS

- sensibiliser concrètement les étudiants à la découverte et à la recherche
- associer des universitaires dans une instance opérationnelle de concertation
- renforcer l'observation de l'insertion professionnelle, notamment à travers un collectage et un traitement plus efficace des questionnaires aux étudiants
- mettre en place la VAE pour ces cursus, ainsi que pour tous les autres diplômes proposés

III – PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Haute école des arts du Rhin
Académie supérieure de musique

1 place Dauphine
67000 Strasbourg

+33 (0)3 68 98 60 73
www.hear.fr

HEAR

Observations relatives au rapport d'évaluation du groupe d'experts

Campagne d'accréditation 2018-2019

Nous prenons acte des conclusions suite à la venue de commission d'accréditation. Nous remercions Laurent Chassain, Corinne Schneider et Marie-Aimée Lebreton-Coquillat du temps consacré à l'examen de ce projet de mise en place d'un DNSPM Chef d'ensembles, ainsi que des observations formulées.

Ce projet permettra à l'Académie supérieure de musique – Haute école des arts du Rhin de positionner au niveau national une nouvelle formation dédiée à la direction des ensembles vocaux et instrumentaux, dont on sait qu'elle n'est que peu représentée dans notre pays.

Les qualités du projet de formation relevées ont été agréablement accueillies par l'équipe : cela témoigne de la réflexion approfondie sur la mise en œuvre de ce nouveau cursus et du potentiel de l'établissement et du territoire, riche d'ensembles instrumentaux et vocaux.

Cela étant exposé, nous souhaitions répondre à quelques-unes des observations formulées par la commission d'accréditation.

I. Sur les relations avec l'Université et la sensibilisation des étudiants à la recherche

Nous nous interrogeons sur un certain nombre de remarques formulées par la commission s'agissant du partenariat avec l'Université de Strasbourg.

D'une part les maquettes conçues en concertation avec le département de musicologie de l'Université de Strasbourg, mais également avec des enseignants de la Haute école des arts du Rhin (HEAR), ont toujours fait l'objet d'une validation unanime et ont toujours été positivement accueillies par les étudiants ainsi que l'ensemble des professeurs.

La notion de recherche n'y a jamais été inexistante puisque des cours de méthodologie sont dispensées dans le cadre de ces maquettes : ils répondent aux enjeux et aux critères de recherche attendus pour les niveaux d'études concernés. Bien entendu les musiciens, qu'ils soient enseignants ou étudiants, n'ont parfois que peu assimilé cette culture de la recherche, même si comme nous l'avons dit lors de la venue de la commission, la notion de recherche dans une pratique quelle qu'elle soit ne se théorise pas comme de la recherche universitaire classique. Il n'a pas fallu attendre que des partenariats avec des universités se créent pour que les musiciens de tout temps aient pratiqué la recherche.

Nous estimons que le partenariat avec l'Université est satisfaisant. En outre de nombreux projets dépassant le cadre des études ont été menés de longue date avec l'Université et perdurent à ce jour : la collaboration entre le Laboratoire d'excellence « Groupe de Recherches Expérimentales sur l'Acte Musical » (LaBex Gream) de l'Université et des enseignants de la HEAR, la convention tripartite signée entre l'Institut de Recherche et

Coordination Acoustique/Musique (Ircam), la HEAR et l'Université en sont des exemples le travail particulièrement constructif sur les modalités de mise en œuvre du mémoire de master, ouvrant désormais la possibilité à deux formes de travaux de mémoire différents en sont des exemples.

Nous regrettons que n'apparaissent pas dans ce rapport les quelques difficultés rencontrées par l'Académie et dont l'équipe de direction a fait part à la commission en particulier sur la pertinence des contenus de certains cours universitaires et des modalités d'évaluation. Nous déplorons surtout l'absence d'un débat contradictoire sur la qualité du partenariat Académie-Université. Nous ne partageons pas le constat d'un repli sur soi de l'Académie, bien au contraire. La coopération avec l'Université s'est renforcée ces dernières années : elle se poursuit notamment dans le cadre d'une mission DRAC/Université avec la collaboration entre Grazia Giacco, Maitre de conférence HDR, directrice adjointe de l'Ecole Doctorale des Humanités et Marie-Eve Thallinger, Conseillère aux études supérieure pour le Diplôme d'État. L'objet de cette mission verra les liens Université/HEAR encore se renforcer dans les prochaines années.

Concernant le Master, une évolution significative au profit des étudiants et de leur projet professionnel a pu se mettre en place pour l'année en cours en rééquilibrant les travaux « pratiques » et « théoriques » à l'image des Conservatoires supérieurs et Universités européennes. Cette nouvelle dynamique a permis d'entrevoir à court terme la mise en place d'un doctorat d'interprète, en lien avec l'Ecole Doctorale de l'Université et la Musikhochschule de Freiburg.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce fructueux partenariat mené avec l'Université de Strasbourg même si nous déplorons parfois l'attitude de l'une ou l'autre personne au sein du département de musicologie à notre encontre.

Enfin, nous nous interrogeons sur la place que pourraient occuper des artistes-enseignants d'établissements supérieurs du spectacle vivant, pratiquant la scène, au sein de commissions d'accréditation des diplômes universitaires ?

II. Sur la validation des acquis antérieurs (VAE)

La mise en place de la VAE nécessiterait la création de deux postes à temps plein. Elle ne saurait être mise en œuvre au sein de la HEAR, du fait de moyens financiers et matériels (locaux) insuffisants. Un projet de convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure des Arts de Lorraine (ESAL), notamment en terme de VAE et de formation continue, a été adressée par l'Académie à la directrice du Pôle musique et danse qui l'a accueilli favorablement. Le projet de convention est en cours d'étude par l'ESAL et devrait être entériné prochainement.

III. Sur l'observatoire pour l'insertion professionnelle

Nous pensons qu'il serait pertinent d'envisager une mutualisation de cette mission au niveau national. L'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène (Anescas), consciente de l'enjeu, s'est emparée de la réflexion et a érigé un groupe de travail dédié qui sera piloté entre-autre par Gilles Oltz, Conseiller aux études supérieures de l'Académie en charge du DNSPM et du Master.

IV. Sur l'auto-évaluation

Nous nous interrogeons sur le point suivant : en quoi un retour au succès contrasté d'un questionnaire d'auto-évaluation témoignerait de « l'isolement de chacun et du manque d'intérêt collectif aux débats et aux réflexions pédagogiques, artistiques et musicales eu sein de l'établissement », tel que la commission l'a écrit en son rapport ?

En ce sens nous souhaitons réaffirmer que l'équipe pédagogique et les étudiants s'intéressent à la vie de l'établissement, en témoignent les comptes-rendus des commissions pédagogiques de l'Académie, du conseil pédagogique commun musique-arts plastiques de la HEAR, ou encore des commissions de vie étudiante, ainsi que le dernier rapport d'habilitation rédigé par la commission en 2018, suite à sa rencontre avec l'équipe pédagogique et les étudiants.

Strasbourg le 5 mars 2019

Vincent DUBOIS
Directeur-adjoint de la HEAR
Directeur de l'Académie supérieure de musique de Strasbourg

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS DU GROUPE D'EXPERTS POST CONTRADICTOIRE
Le groupe d'experts n'a pas souhaité formuler d'observations complémentaires.

IV – REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Commentaire du groupe d'experts suite à la procédure 2017-2018 :

Malgré l'envoi d'un document complémentaire à la visite (à la demande de la commission d'experts), concernant les cursus de direction d'ensembles vocaux et d'ensembles instrumentaux, la validation de cette nouvelle demande devra donner lieu à une visite complémentaire, car le document ne lève pas toutes les questions concernant le déroulement des études et les répertoires abordés, en particulier pour la période de la Renaissance en direction de chœur, ainsi que pour la période baroque et préclassique en direction d'orchestre.